

Copropriété : maîtriser la gestion juridique, technique et financière

Les trois dimensions du métier de syndic réunies dans un même parcours : le droit, le bâti et les comptes.

Durée : 14 heures

Modalité : 100 % en ligne, accessible 24h/24

Délai d'accès : Accès immédiat à la plateforme dès validation de l'inscription.

Public : Titulaires de la carte professionnelle T, G ou S, leurs représentants légaux et statutaires, ainsi que les

Tarifs : 99 € TTC (tarif direct) · 280 € TTC (tarif prise en charge)
collaborateurs et agents commerciaux titulaires d'une attestation d'habilitation.

Objectifs pédagogiques

- Identifier le régime général de la copropriété et le rôle de ses organes
- Analyser un règlement de copropriété et l'état descriptif de division
- Convoquer l'assemblée générale dans les formes et délais requis
- Conduire la tenue de l'assemblée et appliquer les règles de majorité
- Établir le procès-verbal et notifier les décisions aux copropriétaires
- Appliquer le régime dérogatoire des copropriétés de petites dimensions
- Identifier les actions ouvertes en cas de litige et les délais de contestation
- Appliquer la jurisprudence relative au contentieux de la copropriété
- Établir la fiche d'information standardisée de la copropriété

Public visé

Titulaires de la carte professionnelle T, G ou S, leurs représentants légaux et statutaires, ainsi que les collaborateurs et agents commerciaux titulaires d'une attestation d'habilitation.

Prérequis

Aucun.

Durée

14 heures

Modalité pédagogique

Formation à distance (e-learning), accessible 24 h/24 sur ordinateur, tablette et smartphone.

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques rédigés, illustrations pratiques, quiz d'évaluation.

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis par QCM en fin de parcours. Seuil de réussite fixé à 70 %. Le QCM n'est pas éliminatoire et peut être repassé sans limitation. Une évaluation de satisfaction est proposée à l'issue de la formation.

Délais d'accès

Accès immédiat à la plateforme dès validation de l'inscription.

Attestation

Attestation de formation délivrée à l'issue du parcours, mentionnant l'intitulé, le nombre d'heures et les matières suivies, conforme à l'obligation de formation continue des professionnels de l'immobilier.

Conformité réglementaire

Formation conforme à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet et à son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972, à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR, au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier (14 heures par an ou 42 heures sur trois années

consécutives) et à l'arrêté du 18 février 2016 fixant la liste des matières entrant dans le champ de l'obligation.

Accessibilité et référent handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les modalités de suivi peuvent être adaptées après étude de la demande. Référent handicap : Khaled Tahraoui, contact@parcours-immo.fr, 07 62 37 91 92.

Programme de formation

- Partie I : Le régime général de la copropriété
- Partie II : Le règlement de copropriété
- Partie III : Les assemblées générales
- Partie IV : La tenue des assemblées générales des copropriétés
- Partie V : Le régime des copropriétés de petites dimensions
- Partie VI : Le contentieux de la copropriété
- Partie VII : Jurisprudence commentée et conseils
- Partie VIII : La fiche d'information standardisée
- Conclusion